

Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)

Bilan d'activité 2021
Mars 2022



Adapei
Nouvelles
Côtes d'Armor
Ensemble créons l'autonomie



AMISEP



Penthièvre
ACTIONS



ASSOCIATION
Steredenn
C.L.L.A.J.



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES MESURES AESF	3
2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2021	5
2.1. Descriptif des mesures initiales.....	6
2.1.1. Composition familiale.....	6
2.1.2. Ages et répartition enfants/adultes.....	7
2.1.3. Nature des ressources.....	8
2.1.4. Montant des ressources.....	9
2.1.5. Motifs d'intervention.....	9
2.2. Descriptif des renouvellements	11
2.2.1. Motifs d'intervention.....	12
2.3. Descriptif des bilans	13
2.4. Les actions collectives	13
3. FOCUS territoires	14
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	30

1. PRESENTATION DES MESURES DISPOSITIF AESF

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF), inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est un outil de prévention mis en place par le Département ; il a pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant.

Le but de la mesure est de restaurer une autonomie dans la gestion budgétaire, dans l'intérêt de l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ses besoins. La mesure AESF est mise en œuvre à la demande des parents ou sur proposition des travailleurs sociaux. Elle est accordée par le Président du Conseil Départemental et nécessite la signature d'un contrat d'engagement.

Sur le plan organisationnel, 5 associations, œuvrant dans le domaine de l'action sociale, se sont organisées en groupement solidaire afin d'apporter une réponse sur l'ensemble du département pour la mise en œuvre du 1^{er} marché de 2013. Le groupement a décidé de poursuivre cette collaboration pour le nouveau marché publié en février 2018. Ces cinq associations sont :

- ▶ **Adalea** pour les territoires MDD de Saint Brieuc, Guingamp et Loudéac
- ▶ **ADAPEI NOUVELLES Côtes d'Armor** pour le territoire MDD de Saint-Brieuc
- ▶ **AMISEP** pour les territoires MdD de Lannion/Paimpol et Guingamp/Rostrenen
- ▶ **PENTHIEVRE ACTIONS** pour les territoires MDD de Saint-Brieuc et Dinan
- ▶ **STEREDENN** pour le territoire MDD de Dinan,

L'association mandataire du groupement solidaire pour la mise en œuvre du marché avec le département est Adalea. Une charte de groupement solidaire et une convention de co traitance des prestations d'accompagnement AESF ont été établies pour formaliser les engagements de chacun. La notification du marché a été faite au groupement, par le Conseil Départemental, par courrier en date du 7 mai 2018.

Sur le plan technique, le travail d'accompagnement en AESF exercé par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du groupement vise un changement durable, à partir d'objectifs définis conjointement. Il permet d'aborder les conditions matérielles de vie de l'enfant et de la famille relatives :

- ▶ À la gestion administrative et budgétaire
- ▶ Au logement
- ▶ A l'entretien du cadre de vie et à l'hygiène de l'enfant
- ▶ A son alimentation
- ▶ A sa santé
- ▶ A sa scolarité
- ▶ A ses loisirs

L'accompagnement a pour but d'aider concrètement les ménages dans la gestion de leur budget au quotidien, par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et d'appui technique.

Il convient de ne pas faire à la place du ménage mais de l'accompagner et de l'aider à mieux répondre aux besoins de son (ses) enfant(s) en prenant en compte ses intérêts et le respect de ses droits.

L'AESF comporte deux volets d'intervention :

- Il intervient sur le **champ du budget familial** : l'accompagnement propose une approche pédagogique permettant à la famille d'apprendre et de s'approprier des méthodes organisationnelles pour retrouver son autonomie budgétaire.
- Il comporte une **dimension éducative** axée autour des responsabilités parentales : il peut contribuer à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de retrouver ou conforter leur place, d'exercer leur rôle de parents et de répondre à leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

La mesure s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur. Même s'il s'agit d'une intervention « familiale », l'AESF est **mis en œuvre pour protéger l'enfant ou prévenir les risques de danger**.

L'accent est ainsi mis sur la protection de l'enfant, la préservation de son développement et son bien-être qui passent par une gestion appropriée des ressources familiales.

La durée de la mesure est de 6 mois. En fonction des besoins, une demande de renouvellement pourra être sollicitée auprès des services du Conseil Départemental. En cours d'accompagnement, il peut être fait le constat de l'inadaptation de cette mesure de protection administrative. La mesure peut alors s'interrompre soit :

- A la demande de la famille, par demande écrite adressée au Président du Conseil Départemental.
- Sur décision du Président du Conseil Départemental par un courrier motivé.

Un bilan est réalisé 1 mois avant la fin de l'accompagnement, en présence des personnes signataires du contrat. Il porte sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet d'accompagnement et sur les propositions qui en découlent. Il est transmis au service Enfance Famille du Conseil Départemental.

A titre indicatif, le prévisionnel du marché pour l'année 2018 était établi sur la base de l'activité réalisée dans le cadre du précédent marché soit **182 mesures de 6 mois** pour l'ensemble du département avec cette répartition :

- Lot n° 1 : Pays du Trégor Goëlo :32 mesures
- Lot n° 2 : Pays de Guingamp :40 mesures
- Lot n° 3 : Pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne :18 mesures
- Lot n° 4 : Pays de Saint-Brieuc :47 mesures
- Lot n° 5 : Pays de Dinan :45 mesures

Pour rappel, la mesure AESF est prescrite par un travailleur social du département et notifiée au mandataire Adalea par le responsable enfance Famille de la MDD concernée. La mise en œuvre de la mesure n'est activée qu'après signature du contrat par la famille, le référent de la MDD et la professionnelle CESF chargée de mettre en œuvre la mesure. Le contrat est transmis à la direction enfance famille, un bon de commande est alors envoyé au mandataire permettant d'enclencher le règlement à l'issue de la mesure.

Les chiffres clés pour 2021

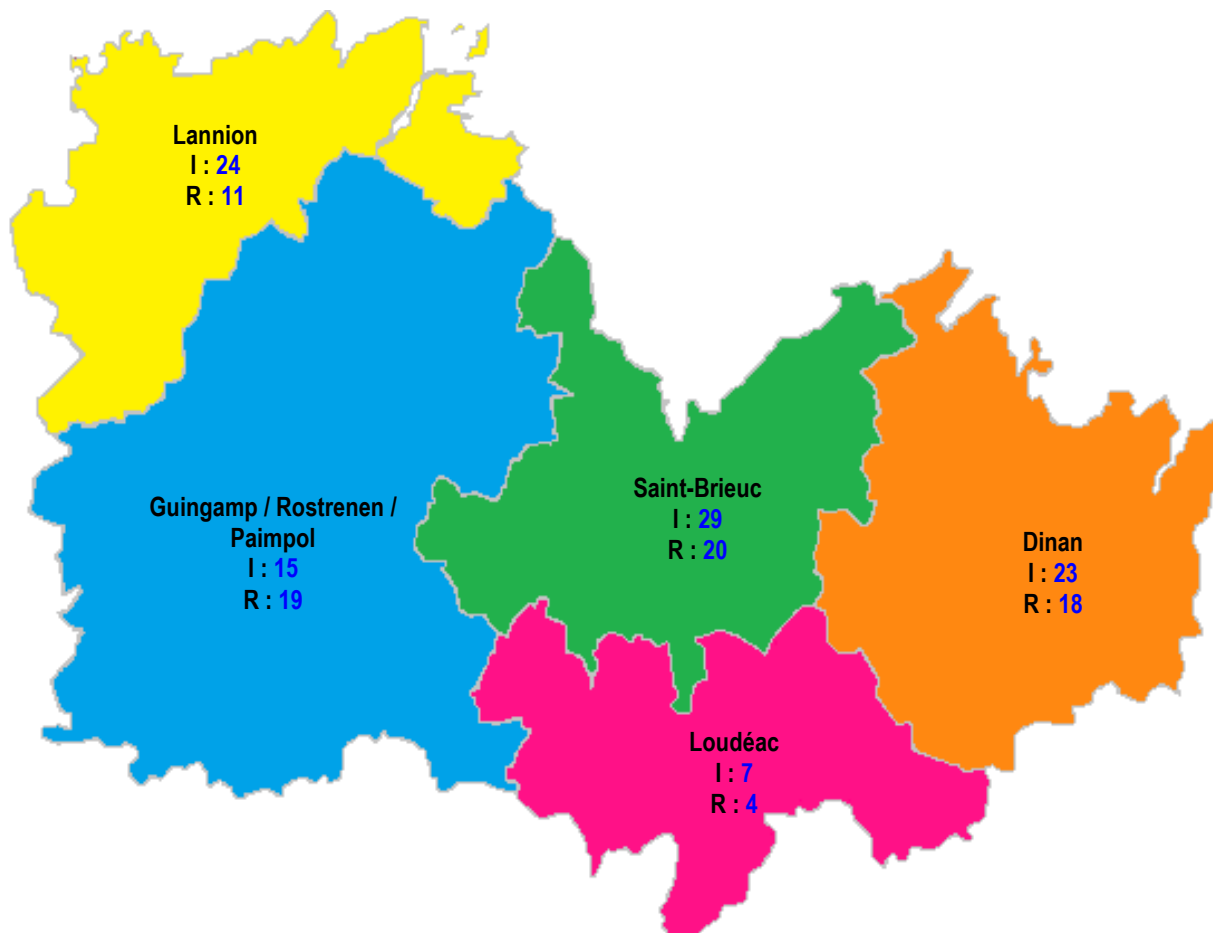
- **98 mesures initiales notifiées.**
- **195 enfants concernés par ces nouvelles mesures.**
- **72 mesures notifiées en renouvellement**
- **66,67 % des prescriptions concernent des familles monoparentales**
- **21% des enfants ont entre 0 et 3 ans soit une augmentation de + 5,23 points par rapport à 2020**
- **69% des demandes de renouvellements concernent la gestion budgétaire et administrative.**

Tableaux comparatifs entre le prévisionnel et le réalisé

	Prévisionnel Cahier des charges 2018		Réalisé 2020 initiale	Réalisé 2020 Renouvellement	Réalisé 2021 initiale	Réalisé 2021 Renouvellement
LANNION	32	LANNION	12	11	24	11
GUINGAMP	40	GUINGAMP	14	22	15	19
LOUDÉAC	18	LOUDÉAC	3	5	7	4
SAINT BRIEUC	47	SAINT BRIEUC	27	25	29	20
DINAN	45	DINAN	25	28	23	18
TOTAL	182	TOTAL	172		170	

2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2021

Cartographie des notifications reçues 2021 par territoire MDD : I = mesure Initiale / R = Renouvellement



2.1. Descriptif des mesures initiales prescrites

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	7	0	0	7	7.14 %
Guingamp/Rostrenen/Paimpol	14	1	0	15	15.31 %
Saint Briec	27	2	0	29	29.59 %
Dinan	22	1	0	23	23.47 %
Lannion	23	1	0	24	24.49 %
Département	93	5	0	98	100 %

2.1.1. Composition familiale (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Isolé(e) + 1 enfant	4	18.18 %	5	35.71 %	4	17.39 %	2	28.57 %	8	29.63 %	23	24.73 %
Isolé(e) + 2 enfants	4	18.18 %	2	14.29 %	10	43.46 %	1	14.29 %	7	25.93 %	24	25.81 %
Isolé(e) + 3 enfants	2	9.09 %	3	21.43 %	-	-	3	42.85 %	3	11.11 %	11	11.83 %
Isolé(e) + 4 enfants	1	4.55 %	2	14.29 %	1	4.35 %	-	-	-	-	4	4.30 %
Couple + 1 enfant	5	22.73 %	-	-	2	8.70 %	1	14.29 %	5	18.52 %	13	13.98 %
Couple + 2 enfants	4	18.18 %	-	-	2	8.70 %	-	-	-	-	6	6.45 %
Couple + 3 enfants	-	-	1	7.14 %	2	8.70 %	-	-	1	3.70 %	4	4.30 %
Couple + 4 enfants	2	9.09 %	1	7.14 %	2	8.70 %	-	-	3	11.11 %	8	8.60 %
TOTAL	22	100 %	14	100 %	23	100 %	7	100 %	27	100 %	93	100 %

- En 2021, on constate à nouveau une augmentation des familles monoparentales. Elles représentent 66,67% des ménages accompagnés soit + 16,67 points par rapport à 2020.
- En 2021, nous constatons une augmentation de + 5 points des ménages avec moins de 3 enfants par rapport à 2020. Ils représentent 71 % des accompagnements. A contrario, les ménages avec 3 enfants et plus sont en diminution de 5 points par rapport à N-1.

2.1.2. Ages et répartitions enfants / adultes (demandes initiales signées)

➤ Les enfants

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	11	24.44 %	5	15.15 %	6	12.50 %	2	11.12 %	17	33.33 %	41	21.03 %
de 4 à 10 ans	15	33.33 %	11	33.33 %	18	37.50 %	8	44.44 %	22	43.14 %	74	37.95 %
de 11 à 18 ans	16	35.56 %	13	39.40 %	19	39.58 %	8	44.44 %	12	23.53 %	68	34.87 %
Jeune majeur	3	6.67 %	4	12.12 %	5	10.42 %	-	-	-	-	12	6.15 %
TOTAL	45	100 %	33	100 %	48	100 %	18	100 %	51	100 %	195	100 %

* Non renseigné : âge des enfants non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages.

Pour les **195 enfants** dont les âges ont été indiqués :

- Les moins de trois ans représentent 21% des enfants soit + 5 points par rapport à N-1. Cette année, tous les territoires sont concernés par l'accompagnement des ménages avec des enfants de cette tranche d'âge.
- Les 4-10 ans représentent 38% des enfants
- Les enfants de 11 à 18 ans représentent 35 % des enfants accompagnés, soit une diminution de 3 points par rapport à 2020.
- Les jeunes majeurs représentent 6% des enfants accompagnés et concerne 3 territoires MDD (Dinan, Guingamp/Paimpol/Rostrenen et Loudéac)

➤ Les adultes

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
18 à 25 ans	8	24.24 %	2	11.76 %	6	19.35 %	-	-	15	45.46 %	31	25.83 %
26 à 39 ans	19	57.58 %	7	41.18 %	10	32.26 %	4	57.15 %	9	27.27 %	49	40.84 %
40 à 59 ans	6	18.18 %	7	47.06 %	14	45.16 %	3	42.85 %	9	27.27 %	39	32.50 %
60 ans ou plus	-	-	-	-	1	3.23 %	-	-	-	-	1	0.83 %
TOTAL	33	100 %	16	100 %	31	100 %	7	100 %	33	100 %	120	100 %

* Non renseigné : âge des adultes non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

On retrouve **120 adultes** dont **83 femmes** et **37 hommes**.

- 26% des parents ont moins de 25 ans, soit une augmentation de 11 points par rapport à N-1. Cela confirme la tendance de l'année 2020 à savoir des parents jeunes qui peuvent se sentir démunis face aux besoins d'un jeune enfant.
- Une diminution de 6 points des parents âgés de 26 à 39 ans (41% contre 47% en 2020)

Nombre de bénéficiaires pour 100 000 habitants par territoire Maison du Département (sur les mesures initiales)

- **Maison du Département de Saint-Brieuc** : 218 287 habitants, 84 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **38 personnes pour 100 000 habitants**
- **Maison du Département de Guingamp/Paimpol/Rostrenen** : 125 937 habitants, 49 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **39 personnes pour 100 000 habitants**
- **Maison du Département de Lannion** : 118 000 habitants, 79 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **67 personnes pour 100 000 habitants**
- **Maison du Département de Dinan** : 113 505 habitants, 78 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **69 personnes pour 100 000 habitants**
- **Maison du Département de Loudéac** : 51 250 habitants, 25 personnes concernées par la mesure AESF, soit un ratio de **49 personnes pour 100 000 habitants**.

2.1.3. Nature des ressources (demandes initiales signées)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Brieuc		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
RSA	7	31.82 %	8	57.14 %	3	13.04 %	4	57.16 %	18	66.67 %	40	43.01 %
RSA + salaire	-	-	-	-	--	-	-	-	-	-	-	-
AAH	1	4.55 %	-	-	1	4.35 %	-	-	-	-	2	2.15 %
Pension invalidité	-	-	1	7.14 %	1	4.35 %	1	14.28 %	-	-	3	3.23 %
Chômage indemnisé	3	13.63%	1	7.14 %	3	13.04 %	1	14.28 %	4	14.81 %	12	12.90 %
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités journalières	1	4.55 %	-	-	1	4.35 %	-	-	3	11.11 %	5	5.38 %
Salaire	8	36.36 %	3	21.43 %	12	52.17 %	1	14.28 %	2	7.41 %	26	27.96 %
Sans ressources	-	-	1	7.14 %	1	4.35 %	-	-	-	-	2	2.15 %
Retraite	-	-	-	-	1	4.35 %	-	-	-	-	1	1.07 %
Autres Ressources	2	9.09 %	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2.15 %
TOTAL	22	100 %	14	100%	23	100 %	7	100 %	27	100 %	93	100 %

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 28% des ménages perçoivent des revenus liés au travail soit 7 points de moins qu'en 2020. Presque 46% des ménages perçoivent un salaire, des IJ ou l'ARE (58% en 2020).
- 43 % des ménages perçoivent le RSA, soit une augmentation de + 15 points en 1 an. Nous rencontrons des ménages en grande précarité et pour qui la gestion du budget en lien avec les besoins des enfants est de plus en plus complexe.

2.1.4. Montant des ressources (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sans ressource	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
< 300€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 300 à 599€	6	27.27 %	1	7.14 %	3	13.04 %	-	-	-	-	10	10.75 %
De 600 à 999€	9	40.90 %	7	50.00 %	12	52.18 %	1	14.28 %	4	14.81 %	33	35.49 %
De 1 000 à 1 499€	3	13.64 %	2	14.29 %	4	17.39 %	3	42.88 %	13	48.15 %	25	26.88 %
De 1 500 à 1 999€	3	13.64 %	2	14.29 %	3	13.04 %	1	14.28 %	8	29.63 %	17	18.28 %
De 2 000 à 2 499€	1	4.55 %	1	7.14 %	-	-	-	-	2	7.41 %	4	4.30 %
De 2 500 à 2 999€	-	-	1	7.14 %	-	-	1	14.28 %	-	-	2	2.15 %
> 3 000€	-	-	-	-	1	4.35 %	1	14.28 %	-	-	2	2.15 %
TOTAL	22	100 %	14	100 %	23	100 %	7	100 %	27	100 %	93	100 %

* Les Non renseignés sur la demande ne sont pas pris en compte dans le calcul des pourcentages

- 10,75% des ménages perçoivent des ressources entre 300 et 599 €, ce qui représente une augmentation de + 8 points par rapport à 2020
- 8,6% des ménages perçoivent des ressources supérieures à 2 000 € contre 20% en 2020, soit une diminution de 12 points.
- La part des ménages percevant entre 1000 et 1999 € reste stable.
- Les données financières des ménages en 2021 continuent à diminuer et se confirment par rapport aux années précédentes. Les ménages accompagnés sont en situation de précarité de plus en plus importante. Selon le portrait social de la CAF réalisé en 2019, 17% des enfants de – 21 ans de familles allocataires résident dans un foyer à bas revenus et ces derniers sont plus vulnérables face au problème de paupérisation.

2.1.5. Les motifs d'intervention

L'intervention du CESF a pour objectifs :

- De comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire ;
- D'affiner l'évaluation des conditions matérielles de vie des enfants et de la famille ;
- De l'aider à prendre conscience de son fonctionnement quant à son mode de gestion budgétaire et à repérer les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie familiale ou sur les relations au sein de la famille ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires et/ou favoriser des projets visant notamment à assurer ou à améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant, dans le respect des choix parentaux ;
- D'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation ;
- D'organiser avec la famille la gestion de son budget ;
- D'enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales ;
- De mobiliser et valoriser les compétences et les potentialités de la famille ;
- D'aider la famille à retrouver une autonomie budgétaire qui permette de garantir la prise en compte des besoins de l'enfant, de favoriser des projets.

Pour ce faire une trame de projet a été construite sur 3 axes principaux pouvant être travaillés et servant de base à l'élaboration du contrat d'accompagnement :

- 1) La gestion budgétaire et administrative
- 2) La vie quotidienne
- 3) La vie sociale, l'environnement, la scolarité.

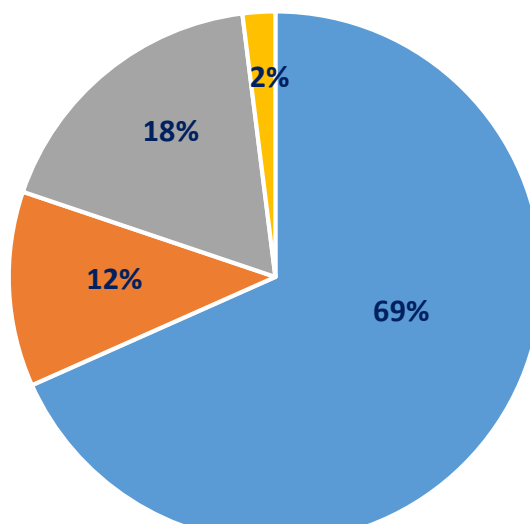
Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les mesures initiales réalisées)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen Paimpol	Lannion	Loudéac	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	13	11	14	7	15	60
	Gestion administrative	11	13	12	7	20	63
	Ouverture de droits	8	6	3	2	10	29
	Gestion des achats pour les enfants	6	5	2	5	8	26
	Apurement des dettes	11	5	7	2	9	34
	Surendettement	6	2	2	-	2	12
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	55	42	40	23	64	224
Vie quotidienne	Aménagement du logement	-	2	1	-	2	5
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	-
	Utilisation des appareils	-	-	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	2	4	-	1	-	7
	Changement de logement	8	5	4	1	2	20
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	-
	Alimentation	-	2	-	-	1	3
	Santé	3	-	-	-	1	4
	Sous total Vie quotidienne	13	13	5	2	6	39
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	2	2	3	2	9
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	-	2	-	-	1	3
	Scolarité	-	3	3	1	2	9
	Cantine/garderie	3	1	2	1	-	7
	Aide aux devoirs	-	1	-	-	1	2
	Accès activités/sports/loisirs	3	5	3	3	1	14
	Projet vacances	3	4	-	2	-	8
	Transports/mobilité	3	2	-	-	-	5
	Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité	12	20	10	10	7	59
Autre :	1	1	-	-	2	4	
Sous total Autre	1	1	-	-	2	4	
Total	81	76	55	35	79	326	

REPARTITION DES DEMANDES PAR DOMAINE D'INTERVENTION - AESF 2021

■ Gestion budgétaire et administrative ■ Vie quotidienne ■ Vie sociale ■ Autres



- Les motifs principaux d'intervention quel que soit le territoire concerne principalement la gestion administrative et budgétaire à hauteur de 69% des interventions.
- La problématique vie sociale/ Environnement et scolarité représente 18% des mesures soit +7 points par rapport à 2020 dont 24% concernaient l'accès aux sport/loisirs.
- L'accompagnement autour de dettes (dossier de surendettement ou apurement) concerne 14% des ménages et reste identique à 2020.

2.2. Descriptif des renouvellements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021

Pays MDD	Mesures renouvelées				
	Signées	Annulées	En attente de signature	Total	%
Loudéac	4	-	-	4	5.55 %
Guingamp/Rostrenen/Paimpol	19	-	-	19	26.39 %
Saint Brieuc	20	-	-	20	27.78 %
Dinan	18	-	-	18	25.00 %
Lannion	11	-	-	11	15.28 %
Département	72	-	-	72	100 %

72 demandes de renouvellement ont été effectuées en 2021.

2.2.1. Les motifs d'intervention

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire (pour les renouvellements réalisés)

Ce tableau se base sur les demandes formulées par le référent social prescripteur. Une demande d'intervention pouvant avoir différents motifs d'intervention.

		Dinan	Guingamp Rostrenen Paimpol	Lannion	Loudéac	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	11	16	8	3	15	53
	Gestion administrative	8	14	7	3	16	48
	Ouverture de droits	7	7	1	1	9	25
	Gestion des achats pour les enfants	3	9	1	2	10	25
	Apurement des dettes	8	11	4	1	6	30
	Surendettement	3	3	3	-	1	10
	Sous total Gestion budgétaire et administrative	40	60	24	10	57	191
Vie quotidienne	Aménagement du logement	1	2	-	-	2	5
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	-
	Utilisation des appareils	-	-	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	2	1	1	1	6
	Changement de logement	9	5	2	1	3	20
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	-
	Alimentation	-	-	1	-	1	2
	Santé	3	1	2	-	1	7
	Sous total Vie quotidienne	14	10	6	2	8	40
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	1	2	1	1	5
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	1	-	2	-	1	4
	Scolarité	-	-	3	-	-	3
	Cantine/garderie	3	1	-	-	-	4
	Aide aux devoirs	-	-	1	-	-	1
	Accès activités/sports/loisirs	1	6	3	-	3	13
	Projet vacances	-	4	1	-	2	7
	Transports/mobilité	2	2	1	-	-	5
	Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité	7	14	13	1	7	42
Autre :		1	3	2	-	5	11
	Sous total Autre	1	3	2	-	5	11
Total		62	87	45	13	77	284

- Les objectifs en lien avec la gestion budgétaire et administrative concernent encore la majorité des demandes (67%), il s'agit de consolider le travail entrepris.
- Cette année, la demande de renouvellement afin de travailler sur la thématique de la vie sociale, de l'environnement et de la scolarité reste stable (14%) Souvent cet objectif concerne l'accès aux activités et

loisirs et est travaillé durablement après avoir traité les aspects plus urgents autour des besoins de l'enfant (se loger, se nourrir...). Il est intéressant de voir que cet aspect est sollicité régulièrement par les ménages qui font l'objet d'un renouvellement.

2.3. Descriptif des bilans de fin de mesure entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021

67 mesures ont pris fin en 2021 soit 18 % de plus qu'en 2020. (55 mesures en 2020)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen Paimpol		Lannion		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Annulation	1	4.54 %	1	7.14 %	1	7.69 %	-	-	2	11.76 %	5	7.58 %
Refus du renouvellement par le Conseil Départemental	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fin de mesure	21	95.46 %	13	92.86 %	12	92.31 %	1	100 %	15	88.24 %	62	92.42 %
Changement Orientation*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	22	100 %	14	100 %	13	100 %	1	100 %	17	100 %	67	100%
Dont orientation vers une autre mesure spécifique :												
Orientations	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
MJAGBF	4		-		1		-		3		8	
MASP	1		-		-		-		-		1	
AED AEMO	-		-		-		-		1		1	
ASRL / ASLL	-		-		-		-		-		-	
protection des majeurs	-		1		1		-		2		4	
Centre maternel	-		-		-		-		-		0	
Entrée CHRS	-		-		-		-		-		0	

* orientation vers des interventions TISF

Sur les 67 mesures ayant pris fin en 2021, 14 ont nécessité une orientation vers une autre mesure spécifique soit près de 21% :

- 8 MJAGBF
- 1 MASP
- 1 Mesure AED ou AEMO
- 4 mesures de protection des majeurs (curatelle et curatelle renforcée).

2.4. Les actions collectives

Il est prévu, dans le cadre de la mesure AESF, la mise en œuvre d'actions collectives sur le secteur où réside la famille en lien avec la MDD. Ces actions collectives sont construites sur des thématiques en relation avec les difficultés rencontrées par les familles : comment acquérir des outils pour gérer son budget, comment réduire les factures énergétiques, comment avoir une alimentation équilibrée, une bonne hygiène de vie...

- En 2021, au vu du contexte sanitaire lié à la Covid-19 aucune association n'a pu mettre en œuvre des actions collectives, le plan de continuité des associations et les différents confinements ne l'ont pas permis.

Le détail de ces actions par territoire est précisé dans les Focus ci-après :

3. FOCUS territoires

Les réalités de territoires nous conduisent chaque année à présenter un comparatif de quelques chiffres et des éléments qualitatifs par territoire MdD.

FOCUS TERRITOIRE DINAN



	2020	2021
Mesure Initiale		
Signée	22	22
Annulée	3	1
En attente signature	-	-
Sous total	25	23
Renouvellement		
Signées	28	18
Annulée	-	-
En attente signature	6	-
Sous total	28	18
TOTAL	53	41

Nombre d'enfants	2020	2021
Mesures Initiales	44	45

Composition familiale		2020		2021	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	12	52.17 %	8	36.36 %
	3 enfants et+	3	13.04 %	3	13.64 %
Couple	1 et 2 enfants	7	30.44 %	9	40.91 %
	3 enfants et +	1	4.35 %	2	9.09 %

En 2021 on constate un maintien du nombre de mesures initiales et une baisse de renouvellements. L'accès physique à la MDD plus restreint du fait du protocole sanitaire expliquerait en partie ces éléments de stagnation et de baisse. On constate une diminution de parents isolés à la faveur de couples avec enfants. L'âge des enfants a également évolué, il y a plus d'adolescents de 11-18 ans

Age des enfants	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	14	31.82 %	11	24.44 %
de 4 à 10 ans	17	38.63 %	15	33.33 %
de 11 à 18 ans	11	25.00 %	16	35.56 %
Jeune majeur	2	4.55 %	3	6.67 %

Age des adultes	2020		2021	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	7	21.88 %	8	24.24 %
de 26 à 39 ans	16	50.00 %	19	57.58 %
De 40 à 59 ans	9	28.12 %	6	18.18 %
60 ans et +	-	-	-	-

Nature des ressources	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
Salaire	9	40.90 %	13	37.14 %
RSA	8	36.36 %	12	34.29 %
Chômage indemnisé	2	9.09 %	4	11.43 %
Indemnités journalières	1	4.55 %	2	5.71 %
AAH	-	-	1	2.86 %
Pension invalidité	1	4.55 %	-	-
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	-	-	3	8.57 %
Retraite	-	-	-	-
Autres Ressources	1	4,55 %	-	-

En 2021, nous observons une stabilisation des ménages percevant le RSA. La part de familles percevant un salaire reste toujours élevée.

A noter l'apparition de personnes sans ressources due à des personnes de nationalité étrangère dont le titre de séjour valide était en attente de renouvellement ou est devenu obsolète ce qui a entraîné une perte de ressources.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2020	%	2021	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	14	63.64 %	13	59.09 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	14	63.64 %	19	86.36 %
	Gestion des achats pour les enfants	2	9.09 %	6	27.27 %
	Apurement des dettes/surendettement	11	50.00 %	17	77.27 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	1	4.54 %	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	2	9.09 %
	Changement de logement	7	31.82 %	8	36.36 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	4	18.18 %	3	13.64 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	4	18.18 %	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	5	22.73 %	3	13.63 %
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	2	9.09 %	6	27.27 %
	Transports/mobilité	3	13.64 %	3	13.63 %

- En 2021, on remarque une augmentation des ouvertures de droits du fait des personnes de nationalité étrangère et une augmentation de situations de surendettement pouvant s'expliquer par un contexte économique peu favorable à la reprise d'activité dans certain domaine. L'évolution de l'âge des enfants vers les 11-18 ans génère un coût supplémentaire d'achats.
- Les motifs d'intervention dans la vie quotidienne restent majoritairement dans le changement de logement.
- Les motifs de vie sociale, environnement, scolarité ont augmenté avec des enfants plus âgés dont les besoins s'orientent plus vers des activités sportives, de loisirs et de vacances.
- Bien qu'il y ait eu des échanges réguliers entre les CESF et les travailleurs sociaux du Département sur des situations de familles très fragilisées, il n'y a pas eu d'information préoccupante en 2021.
- Les fins de mesures sont en grande majorité positives, avec une satisfaction partagée par les familles, l'assistante sociale référente et la CESF.
- Nous remarquons que pour cette année 2021 durant les mesures AESF plusieurs mesures éducatives se sont greffées ou existaient déjà avant notre intervention telles que 12 AED/AEMO et 4 Ordonnances de Placement Provisoire ayant abouties parfois un placement d'enfant.



Evaluation de l'assistante sociale :

« Mme B s'est présentée au service social afin de demander de l'aide sur le plan financier et administratif. Mme B s'avère endettée, la maison risque d'être saisie et Mme B apparaît perdue, épuisée, les papiers administratifs ne sont pas classés, Mme reconnaît ne plus pouvoir faire face et se retrouve en difficultés elle-même sur le plan des dépenses alimentaires.

Son état de santé semble précaire.

Nous évaluons que la situation nécessite un accompagnement spécialisé »

Situation initiale

Mme B est seule avec 3 garçons âgés de 17, 19 et 20 ans. Mme B est propriétaire de la maison, elle rembourse un prêt.

En 2015, Mme est victime d'un accident de la route et n'arrive plus à travailler. Elle se retrouve avec du chômage et moins de ressources. Mme a du retard dans le règlement du prêt et ne sait plus où en est son budget, quelles sont ses charges.

Mme se présentait en larmes, épuisée. Elle exprimait son incapacité à suivre son budget et ouvrir le courrier. Elle se disait débordée quant à l'entretien de la maison, du linge.

Mme a été hospitalisée.

Mme B avait déposé un 1^{er} dossier, mais la mensualité de remboursement était trop élevée.

Mme souhaite garder sa maison, elle fait marcher l'assurance.

Au niveau des enfants :

D. a arrêté sa scolarité et est à la maison.

J. se plaint de ne pas avoir des chaussures adéquates, ils portent des chaussures trouées depuis longtemps.

N. chez son père, sous curatelle, vient chez sa mère régulièrement

Ils se plaignent de faire les tâches ménagères, s'inquiètent de voir le tas de courrier, les factures de relances, des risques de coupure d'eau....

Les objectifs étaient

- Accompagner Mme dans le rangement et classement des papiers
- Gérer le budget, le dossier de surendettement pour aider Mme B. à garder sa maison
- Ouvrir les droits
- Suivre la scolarité de J.
- Aider Mme reprendre confiance en soi

Les démarches réalisées lors de l'accompagnement

Ouverture de droits	-RSA -Pension d'invalidité - l'APL était suspendue De nombreux courriers ont été envoyés à la CAF et à l'assureur pour résoudre le dossier MDPH le dossier a mis du temps avant d'être accepté, des recours ont été demandés
Gérer ses papiers	- Trier les papiers - gestion des démarches Mme a fait d'énorme progrès, elle trie les papiers et gère les dossiers Complémentaire santé solidaire : demande accordée

Pour les enfants : Trouver leur place, prendre leur indépendance
D. a trouvé un emploi et un logement sur Plancoët, il est devenu indépendant, et la relation avec sa maman est meilleure.
Puis **J.** est en service militaire volontaire depuis mars. A Brest il prend de l'indépendance. Et quand il rentre, l'entente est bonne avec ses frères et sa maman. Il a passé son permis. Il a fait ensuite un apprentissage en cuisine.
Enfin **N.** est suivi par la curatelle, passe le permis, et recherche un emploi en milieu protégé.

Les partenaires mobilisés sont :
L'AS
La Banque de France
Le Crédit immobilier
La Sécurité sociale
La MNCAP

L'avis de la famille sur l'accompagnement

Mme dit : « Mme Jamot a été ma bouée de secours. Mon coach car ça me boostait de la rencontrer environ tous les 15 jours. L'accompagnement me motivait à reprendre les choses en main, comme l'entretien de la maison. J'ai repris confiance en moi et accepté ma maladie. Mes enfants prennent leur envol et acceptent ma situation. Nos relations mère/enfants et frères sont apaisées, les garçons s'entraident. Que du bonheur. Mme Jamot a été d'une aide précieuse. Jamais rabaissée mais toujours encouragée. »



FOCUS TERRITOIRE GUINGAMP / ROSTRENE / PAIMPOL

	2020	2021
Mesure Initiale		
Signée	10	14
Annulée	0	1
En attente signature	4	-
Sous total	14	15
Renouvellement		
Signées	22	19
Annulée	-	0

Nombre d'enfants	2020	2021
Mesures initiales	32	33

Composition familiale		2020		2021	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	5	35.70 %	7	50.00 %
	3 enfants et +	1	7.14 %	5	35.72 %
Couple	1 et 2 enfants	4	28.58 %	-	-
	3 enfants et +	4	28.58 %	2	14.28 %

Le nombre de mesures AESF assuré sur le secteur de Guingamp / Rostrenen / Paimpol est globalement similaire entre 2020 et 2021. Il n'y a pas de report de signature en 2021.

Les mesures concernent majoritairement des parents isolés en 2021 (85 %), ce qui implique une nouvelle tendance par rapport à 2020.

Les objectifs des renouvellements visent à consolider le travail effectué, stabiliser la gestion budgétaire et administrative.

Concernant l'âge des adultes concernés, les populations restent significativement les mêmes, avec une part de 26 – 59 ans qui est principale.

A l'instar de 2020, la population des plus de 60 ans n'est pas concernée.

En attente signature	-	0
Sous total	22	19
TOTAL	36	34

Age des adultes	2020		2021	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	3	14.28 %	2	12.50 %
de 26 à 39 ans	8	38.10 %	7	43.75 %
De 40 à 59 ans	8	38.10 %	7	43.75 %
60 ans et +	2	9.52 %	-	-

Age des enfants	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	3	9.38 %	5	15.16 %
de 4 à 10 ans	14	43.74 %	11	33.33 %
de 11 à 18 ans	12	37.50 %	13	39.39 %
Jeune majeur	3	9.38 %	4	12.12 %

Il est observé une hausse des enfants concernés de 0 à 3 ans. Mais les 4 – 18 ans restent majoritaires (73%) en 2021.

Le nombre de familles avec jeune majeur reste similaire entre 2020 et 2021.

Nature des ressources	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
Salaires	5	33.34 %	3	21.43 %
RSA	2	13.33 %	8	57.15 %
Chômage indemnisé	2	13.33 %	1	7.14 %
Indemnités journalières	-	-	-	-
AAH	2	13.33 %	-	-
Pension invalidité	3	20.00 %	1	7.14 %
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	1	6.67 %	1	7.14 %
Retraite	-	-	-	-
Autres Ressources	-	-	-	-

Une nouvelle tendance apparaît en 2021 portant sur la nature des ressources des ménages accompagnés. Avec 4 fois plus de ménages concernés par rapport à 2020, c'est désormais plus de la moitié des personnes qui bénéficient des minima sociaux en 2021, avec 57 % d'allocataires au RSA. Ceci implique une baisse des personnes qui perçoivent un salaire. Les mesures n'ont pas touché un public bénéficiaire de l'AAH en 2021.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2020	%	2021	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	12	85.70 %	11	73.33 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	10	71.43 %	18	120.00 %
	Gestion des achats pour les enfants	4	28.57 %	5	33.33 %
	Apurement des dettes/surendettement	11	78.57 %	6	40.00 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	2	13.33 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	4	26.67 %
	Changement de logement	3	21.40%	5	33.33 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	4	28.57 %	2	28.57 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	2	14.30 %	4	14.30 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	-	-	5	33.33 %
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	5	35.70 %	8	53.33 %
	Transports/mobilité	2	3.77 %	2	13.33 %

En 2021, les motifs d'intervention sont diversifiés et touchent toutes les sphères de vie des familles. La gestion budgétaire, la gestion administrative et l'ouverture de droits et l'accès aux activités/sports/loisirs/vacances restent les domaines d'intervention les plus importants.

En 2021, il y a plus d'aides pour la scolarité/cantine/garderie/aide aux devoirs. Idem pour les interventions sur l'aménagement/utilisation du logement et l'entretien du logement, des équipements, du linge.

Par ailleurs, nous observons une augmentation du besoin d'accompagnement en lien avec l'accès activités/sports/loisirs /vacances.



Madame est âgée de 39 ans, elle est séparée et sans emploi. Madame a un fils âgé de 5 ans. Elle a demandé la mesure AESF car la gestion budgétaire et la gestion administrative pouvaient être compliquées.

Madame a été présente à tous les rendez-vous. Des médiations ont été nécessaires auprès du propriétaire et de la CAF.

Madame a su se saisir de la mesure, si besoin elle appelait entre les rendez-vous.

Elle a su anticiper le budget lié à le rentrée scolaire, les vacances, le centre de loisirs, les cadeaux d'anniversaire, de Noël...

Madame a pu rembourser un retard de loyer, elle peut donc garder son logement. Elle se sent capable de gérer seule. Elle sait qu'en cas de difficultés, elle peut demander conseil auprès de l'assistante sociale. Elle a pris conscience qu'il ne fallait pas attendre pour faire les démarches administratives.

Témoignage du ménage :

« La mesure AESF a permis de régler les problèmes avec la CAF, le propriétaire et le tribunal. De faire le budget du mois. J'ai pu aller deux fois dans le Nord voir des amis. Je prévois les achats, j'économise pour mon fils (achat de vêtements, loisirs). La situation est plus sereine. Mon fils et moi, nous allons mieux, l'ambiance est plus détendue. »

Témoignage du référent AESF :

« La famille a été présente à tous les rendez-vous. Madame a suivi les conseils. Elle a apprécié la médiation devant le juge concernant le début de la procédure d'expulsion locative, elle a été rassurée. Madame anticipe les dépenses. Elle s'est inscrite à la banque alimentaire et aux Restos du cœur. »

Témoignage du référent social de la MDD :

« La mesure AESF a permis de rassurer Mme dans ses capacités à faire en autonomie. Elle a gagné en assurance quant à sa gestion budgétaire et administrative, de par les outils de gestion transmis et le lien de confiance instauré avec la chargée AESF. La mesure AESF a permis à Mme d'apporter une régularité et une fréquence soutenue dans l'accompagnement ce qui était nécessaire. Le lien entretenu entre nos 2 services a permis de recentrer les demandes vers l'accompagnement AESF et de prioriser les besoins.

Aujourd'hui, les demandes de Mme envers le SASP ne se font plus dans l'urgence. Mme interpelle pour valider une démarche qu'elle souhaite anticiper, en lien avec sa situation ou exprimer un besoin. »



Atelier Collectif

Aucune action collective n'a pu être mise en place en 2021 dans le contexte sanitaire en lien avec la COVID 19. Les familles ne sont pas intéressées par un temps collectif.



FOCUS TERRITOIRE LANNION

Nombre d'enfants	2020	2021
mesures initiales	26	48

	2020	2021
Mesure Initiale		
Signée	11	23
Annulée	-	1
En attente signature	1	-
Sous total	12	23
Renouvellement		
Signées	11	11
Annulée	-	-
En attente signature	-	-
Sous total	11	11
TOTAL	23	34

En 2021, nous constatons que l'activité a doublé pour les mesures initiales. La moitié des mesures a été renouvelée. Il y a une augmentation conséquente du nombre d'enfants concernés par la mesure AESF, 48 enfants contre 26 l'an passé (une augmentation de +85 %).

L'augmentation des mesures vient interroger sur l'incidence du contexte sanitaire qui impacte les différents catégories sociaux-professionnelles.

Les reports AESF ont été en lien avec des périodes d'isolement, en lien avec la COVID, pour les familles et professionnels. De plus, avec certaines familles ayant une activité professionnelle, il a été parfois complexe de trouver une date commune.

Pour terminer la demande de renouvellement AESF peut se justifier par l'absence d'une amélioration permettant d'envisager la fin de la mesure.

Composition familiale		2020		2021	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	3	25.00 %	14	60.87 %
	3 enfants et+	2	16.67 %	1	4.35 %
Couple	1 et 2 enfants	4	33.33 %	4	17.39 %
	3 enfants et +	3	25.00%	4	17.39 %

En 2021, on observe un public majoritairement composé de personnes isolées avec un ou deux enfants, impliquant une nouvelle tendance vis-à-vis des années précédentes. Des problématiques de gestion globale, dont le budget, sont repérées pour les personnes isolées qui peuvent se trouver démunies et sans repères suite à une rupture conjugale souvent douloureuse. Les familles monoparentales se retrouvent effectivement en difficulté avec des situations précaires peinant à assumer toutes les charges et démarches seules.

Age des enfants	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	2	7.69 %	6	12.50 %
de 4 à 10 ans	8	30.77 %	18	37.50 %
de 11 à 18 ans	14	53.85 %	19	39.58 %
Jeune majeur	2	7.69 %	5	10.42 %

Concernant l'âge des enfants concernés, la moitié a moins de 10 ans, soit 24 enfants au total, d'où une progression de + 10 points par rapport à l'année 2020. En corrélation avec ce phénomène, il est à noter que nous remarquons l'apparition d'un nouveau public, à savoir les jeunes parents qui ont entre 18 ans - 25 ans, qui représente 20% des mesures AESF. La part des couples de 26 à 39 ans est constante, tandis que le nombre de parents de + de 40 ans a doublé.

Age des adultes	2020		2021	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	-	-	6	19.35 %
de 26 à 39 ans	9	52.94 %	10	32.26 %
De 40 à 59 ans	7	41.18 %	14	45.16 %
60 ans et +	1	5.88 %	1	3.23 %

Nature des ressources	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
Salaires	3	27.27 %	12	52.17 %
RSA	1	9.09 %	3	13.04 %
Chômage indemnisé	1	9.09 %	3	13.04 %
Indemnités journalières	3	27.27 %	1	4.35 %
AAH	1	9.09 %	1	4.35 %
Pension invalidité	-	-	1	4.35 %
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	1	9.09 %	1	4.35 %
Retraite	1	9.09 %	1	4.35 %
Autres Ressources	-	-	-	-

Concernant les ressources des ménages accompagnés, il est observé une évolution significative depuis l'année 2020 :

- plus de 50% des foyers perçoit un salaire contre 27% l'année précédente.

- à l'instant, les foyers percevant des indemnités journalières ont considérablement diminué, avec une part 5 fois moins importante en 2021.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2020	%	2021	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	9	75.00 %	14	63.64 %
	Gestion administrative/ouverture de droits	10	83.33 %	15	68.18 %
	Gestion des achats pour les enfants	2	16.70 %	2	9.09 %
	Apurement des dettes/surendettement	9	75.00 %	9	40.91%
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	1	4.55 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	8.33 %	-	-
	Changement de logement	1	8.33 %	4	18.18 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	3	25.00 %	-	-
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	5	41.66 %	2	9.09 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	5	41.66 %	5	22.73 %
	Accès activités/sports/loisirs : vacances	5	41.66 %	3	13.64 %
	Transports/mobilité	1	8.33 %	-	-

- Tout d'abord, il est à noter que le nombre de motifs d'intervention invoqués lors des demandes sont moins diversifiés, avec une tendance visant à cibler de manière plus précise les problématiques majeures rencontrées.
- En 2021 comme en 2020, l'accompagnement est, de nouveau, principalement axé sur la gestion budgétaire, administrative, et l'ouverture des droits.

- Les situations de surendettement concernent un nombre identique de ménages, représentant donc une part de la population moindre (41% contre 75% l'année précédente). Globalement, les familles se retrouvent dans des situations financières très fragiles, devant faire face à de nombreuses factures ou loyers impayés. Les dettes se cumulent et les ménages ont besoin d'un soutien régulier pour apurer leurs dettes et rétablir leur situation budgétaire.
- Il est à noter que les familles sont souvent demandeuses de changement de logement. En effet, l'importance des dépenses énergétiques amène les familles à interroger leurs conditions de vie faisant par ailleurs écho à une campagne de sensibilisation sur le mal-logement.
- En revanche, l'axe de vie sociale/ environnement/scolarité est largement moins mobilisé par les ménages en 2021.



Cet accompagnement en économie sociale et familiale concerne une famille avec un enfant. Madame a besoin d'être soutenue dans l'ouverture de ses droits en lien avec sa santé. En parallèle, Madame est demandeuse d'accompagnement dans la mise en place d'activités pour son fils. Un renouvellement exceptionnel a été sollicité pour cette famille.

■ **Témoignage du ménage :**

« Je vis seule avec mon fils de 5 ans et bénéficie un accompagnement AESF depuis la fin d'année 2020. J'ai pu réaliser différentes activités avec mon fils depuis le début de l'accompagnement : une semaine de vacances avec Domiciliation Trégor, une sortie au cirque ou encore une sortie à l'Aquarium de Trestel. Ces activités contribuent au bien-être de mon fils et sont importantes pour la vie de famille. J'ai gagné en confiance, et je me rends compte que je suis capable de faire seule des démarches, j'arrive à me mobiliser pour cela. Il est aussi vrai que j'ai pu avoir des conseils et des outils qui m'ont aidée à apprendre à mieux gérer mon budget. »

■ **Témoignage de l'Assistante Sociale**

L'accompagnement AESF, en collaboration avec le service social de proximité a permis d'instaurer une dynamique de prise de confiance de la famille, dans le respect de son rythme et une mise à disposition de la professionnelle si nécessaire.

■ **Témoignage de la référente AESF**

Lorsque le lien de confiance a pu être établi, Madame a su se livrer plus facilement, nous avons pu travailler sur l'estime d'elle et sa confiance en elle. Au fur et à mesure de l'accompagnement, Madame a évolué psychologiquement, elle s'est mobilisée dans la mise en place d'activités avec son fils et a gagné en autonomie dans la gestion de ses démarches.



Atelier Collectif

Le contexte COVID a été un frein majeur dans la mise en place des actions collectives envisagées, ne permettant pas de réunir les conditions favorables pour en mener une sur l'année 2021.

La sollicitation de partenaires a cependant permis de proposer des activités parents-enfants, en fonction des réouvertures progressives de services / prestations de cet ordre.



FOCUS TERRITOIRE LOUDEAC

	2020	2021
Mesure Initiale		
Signée	2	7
Annulée	1	-
En attente signature	-	-
Sous total	3	7
Renouvellement		
Signées	5	4
Annulée	-	-
En attente signature	-	-

	2020	2021
Nombre d'enfants		
mesures initiales	6	18

Age des adultes	2020		2021	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	-	-	-	-
de 26 à 39 ans	-	-	4	57.14 %
De 40 à 59 ans	2	100 %	3	42.86 %
60 ans et +	-	-	-	-

Nous observons, cette année, sur le territoire de Loudéac **une nette augmentation des prescriptions initiales** (sans pour autant atteindre les 18 du prévisionnel du cahier des charges 2018) et une stabilité du nombre de renouvellements.

Aucune annulation n'est à noter sur les sept demandes initiales. Une CESF intervient sur le territoire avec des jours et horaires d'intervention adaptés aux besoins des ménages.

Au vu du peu de mesures en 2020 il est difficile d'établir un comparatif avec 2021. Nous pouvons cependant noter la prépondérance sur ces deux années de l'accompagnement des familles monoparentales mais aussi de la présence d'enfants de 4 à 10 ans.

Composition familiale		2020		2021	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfants	-	-	3	42.86 %
	3 enfants et +	2	100 %	3	42.86%
Couple	1 et 2 enfants	-	-	-	-
	3 enfants et +	-	-	1	14.28 %

Age des enfants	2020		2021	
	Nb	%	Nb*	%
De 0 à 3 ans	-	-	2	11.12 %
de 4 à 10 ans	4	66.66 %	8	44.44 %
De 11 à 18 ans		-	8	44.44 %
Jeune majeur	2	33.34 %	-	-

Nature des ressources	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
Salaire	-	-	1	14.28 %
RSA	2	100 %	4	57.16 %
Chômage indemnisé	-	-	1	14.28 %
Indemnités journalières	-	-	-	-
AAH	-	-	-	-
Pension invalidité	-	-	1	14.28 %
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	-	-	-	-

A nouveau cette année, la majorité des ménages accompagnés sont bénéficiaires du RSA. Ils ont entre 26 et 59 ans.

En 2021, tout comme les années précédentes, nous constatons ne pas avoir eu de prescriptions pour les ménages de personnes salariées mais avec de faibles revenus.

Par expérience et retour des partenaires, nous savons que ces ménages en difficultés sont pourtant présents sur le territoire.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2020	%	2021	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	2	100 %	7	100.00 %
	Gestion administrative	2	100 %	7	100.00 %
	Ouverture des droits	-	-	2	28.57 %
	Gestion des achats pour les enfants	1	50 %	5	71.43 %
	Apurement des dettes/surendettement	1	50 %	2	28.57 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	-	-	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	1	50 %	1	14.28 %
	Changement de logement	-	-	1	14.28 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	-	-	-	-
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	3	42.86 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	-	-	2	28.57 %
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	1	50 %	5	71.43 %
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- La demande de soutien en termes de gestion budgétaire et administrative est présente, à nouveau en 2021, pour chaque nouvelle mesure. L'augmentation du nombre de ménages accompagnés induit en 2021 une diversité des motifs d'interventions. Nous notons qu'outre la gestion budgétaire et administrative, l'accès aux activités/sports/loisirs/vacances reste un objectif dominant. Le repérage et l'utilisation des équipements et services n'est pas à négliger puisqu'il a tout de même concerné 3 familles cette année.
- En 2020, la CESF présente sur le territoire avait effectué une nouvelle présentation de la mesure en allant dans l'entre deux confinements dans les accueils des structures prescriptrices et partenaires avec des plaquettes de présentation (MdD en premier lieu mais également CMPS, SAJE). Nous pouvons penser que l'augmentation du nombre de prescriptions en 2021 est en lien avec ce travail.
- Nous notons des changements de professionnel-les sur les structures partenaires et notamment en MdD, et nous restons disponibles pour présenter la mesure aux nouveaux professionnel-les arrivant sur le territoire.



Madame vit seule avec ses 3 enfants. La famille vit dans un logement qui présente des formes d'inconfort. Au début de la mesure, Madame était bénéficiaire du RSA elle a ensuite signé un CDD à temps partiel.

Madame a bénéficié de la mesure AESF pendant 12 mois.

Les objectifs de la mesure étaient :

- soutien à la fonction parentale et à la prise en compte des besoins des enfants
- Soutien à l'insertion sociale, à l'intégration dans l'environnement

Témoignage du ménage

« Cet accompagnement a été positif et constructif. La CESF m'a soutenue dans mes démarches, mes épreuves et mes projets. Cette mesure m'a permis de retrouver une confiance pour avancer dans le domaine familial et administratif. J'ai pu aussi retourner vers un emploi qui me correspond et est compatible avec ma vie actuelle.

Je vous remercie d'avoir pu bénéficier de cette aide et de la qualité accompagnante, professionnelle et humaine de la CESF. C'est très bien d'avoir été soutenue et guidée durant ce temps là. »

Témoignage du référent social de la MDD

Les objectifs de la mesure portaient sur la consolidation de la gestion administrative liée au logement et à un travail sur l'estime de soi. Madame a totalement adhéré à l'accompagnement qui lui a été proposé et y a trouvé beaucoup de sens.

Témoignage du référent AESF

Les objectifs ont été atteints car Madame a été très demandeuse d'astuces et preneuse de conseils pour améliorer son quotidien. La mesure a permis d'apporter une guidance dans les différents domaines : parentaux, budgétaires et administratifs mais également d'accompagner Madame vers le service habitat indigne afin de nommer les différentes problématiques du logement.

En parallèle, la mesure a permis de travailler la confiance en soi. En effet, l'accompagnement a pu permettre de valoriser les acquis et les compétences de Madame qui avait tendance à se sous estimer.

Au cours de la mesure, nous avons pu observer que Madame faisait preuve d'autonomie et de prise d'initiative.



Atelier Collectif

En raison des mesures sanitaires, nous n'avons pas pu mettre en place d'activités collectives. Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec des partenaires comme Culture Zatous et Familles Rurales afin de pouvoir proposer des activités parents-enfants dès que les conditions sanitaires le permettront. Selon les besoins recensés, des activités avec les familles accompagnées pourront être mutualisées avec d'autres services d'Adalea.



FOCUS TERRITOIRE SAINT BRIEUC

	2020	2021
Mesure Initiale		
Signée	25	27
Annulée	1	2
En attente signature	1	
Sous total	27	29
Renouvellement		
Signées	25	20
Annulée	-	-
En attente signature	-	-
Sous total	25	20
TOTAL	52	49

Nombre d'enfants	2020	2021
mesures initiales	63	51

Sur l'année 2021, nous constatons une légère hausse des mesures prescrites par rapport à 2020 (deux de plus). Cependant, nous notons en parallèle une baisse des demandes de renouvellements (cinq de moins).

Nous avons accompagné moins de familles nombreuses : les familles d'1 et 2 enfants représentent plus de 74% des ménages accompagnés sur St Brieuc en 2021 contre 55% en 2020.

Age des adultes	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
De 18 à 25 ans	7	17.50 %	15	45.46 %
de 26 à 39 ans	20	50.00 %	9	27.27 %
De 40 à 59 ans	13	32.50 %	9	27.27 %
60 ans et +	-	-	-	-

Nous notons un rajeunissement des adultes des ménages accompagnés puisque cette année près de la moitié a entre 18 et 25 ans. Les jeunes majeurs vivant au domicile de leurs parents étaient sans activité.

Nous pouvons mettre en lien ce constat avec l'augmentation de la part des jeunes enfants de 0 à 3 ans (+ 20 points entre 2020 et 2021) et la baisse de la part des enfants de plus de 11 ans (- 25 points entre 2020 et 2021).

Nous pouvons également noter des situations familiales très complexes telle qu'une famille avec 4 enfants atteints d'une maladie congénitale évolutive.

L'augmentation du nombre de familles monoparentales est également à relever passant de 11 en 2020 à 18 en 2021. Ce sont principalement des mères qui sont accompagnées.

Des difficultés de santé (maladies somatiques et/ou fragilités psychiques) peuvent s'ajouter aux difficultés financières présentes pour ces familles. La remobilisation autour d'une gestion administrative rigoureuse est alors complexe.

Nous observons une nette évolution cette année des familles accompagnées bénéficiaires du RSA (10 de plus qu'en 2020) et à contrario une diminution des ménages percevant un salaire (9 de moins qu'en 2020).

Composition familiale	2020		2021		
	Nb	%	Nb	%	
Isolé(e)	1 et 2 enfants	6	22.22 %	15	55.55 %
	3 enfants et +	5	18.52 %	3	11.11 %
Couple	1 et 2 enfants	9	33.33 %	5	18.52 %
	3 enfants et +	7	25.93 %	4	14.82 %

Age des enfants	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	8	12.70 %	17	33.33 %
de 4 à 10 ans	24	38.09 %	22	43.14 %
de 11 à 18 ans	28	44.45 %	12	23.53 %
Jeune majeur	3	4.76 %	-	-

Nature des ressources	2020		2021	
	Nb	%	Nb	%
Salaire	11	40.74 %	2	7.41 %
RSA	8	29.63 %	18	66.67 %
Chômage indemnisé	5	18.52 %	4	14.81 %
Indemnités journalières	3	11.11 %	3	11.11 %
AAH	-	-	-	-
Pension invalidité	-	-	-	-
Prestations familiales	-	-	-	-
Indemnités de stage	-	-	-	-
Sans ressources	-	-	-	-
Retraite	-	-	-	-
Autres Ressources	-	-	-	-

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures :

		2020	%	2021	%
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	19	73 %	15	55 %
	Gestion administrative	16	62 %	20	74 %
	Ouverture de droits	4	15 %	10	37 %
	Gestion des achats pour les enfants	9	35 %	8	30 %
	Apurement des dettes/surendettement	4	15 %	11	41 %
Vie quotidienne	Aménagement/utilisation du logement	1	4 %	2	1 %
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	-	-
	Changement de logement	1	5 %	2	1 %
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	-	-	2	1 %
Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements et services	1	4 %	3	1 %
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	8%	3	1 %
	Accès activités/sports/loisirs /vacances	5	19 %	3	1 %
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- Comme chaque année, la gestion budgétaire et la gestion administrative sont les motifs principaux de prescriptions de la mesure avec respectivement 55% et 74% des ménages concernées.
- L'accompagnement des jeunes parents et des familles monoparentales demande un travail plus soutenu et plus axés sur l'ouverture des droits (+ 22 points entre 2020 et 2021) ainsi que l'apurement des dettes/surendettement (+ 26 points entre 2020 et 2021).
- Il est à noter une variété des accompagnements liés à la vie quotidienne et la vie sociale/environnement/scolarité induite par une adaptation de l'accompagnement aux besoins des familles.
- Face à des situations familiales complexes, le recours à d'autres professionnels spécialisés s'avère nécessaire : TISF, éducateurs, médiation familiale, Mission Locale...
- L'accompagnement des familles étrangères demande un gros travail d'accompagnement dans la compréhension du fonctionnement des administrations, des courriers, des factures... mais aussi dans l'accompagnement des enfants dans la scolarité, dans l'ouverture sur l'extérieur (activités extrascolaires, crèches...).
- La question de l'autonomie post mesure est une question au centre des accompagnements. Cela peut s'avérer complexe à mettre en place lorsque la barrière de la langue persiste. Un suivi de secteur dans ces cas de figure n'est souvent pas suffisant dans le quotidien. Un système de veille et de permanence post mesure serait intéressant à réfléchir pour ces ménages.



Adapei Nouelles Côtes d'Armor pour 2021

La bénéficiaire

« Stabilité financière et administrative retrouvée ce qui en plus de faciliter le quotidien m'a beaucoup apaisée et aussi rassurée d'avoir quelqu'un à mes côtés en cas de besoin.

Coté enfants, elles sont plus apaisées du fait que je le suis aussi et nous allons entreprendre un suivi psychologique afin de les aider différemment tel que sur la maladie et la séparation.

Nous avons aussi mis en place l'intervention d'une aide qui fait beaucoup d'activité avec mes filles, une fois par semaine selon leurs présences.

Ce suivi est un cadre rassurant, disponible, et en cas de faiblesse passagère due à la maladie, un vrai soutien. »

Travailleur social référent

« La mesure AESF exercée par un partenaire permet de dégager du temps à titre préventif de la protection de l'enfance puisque la partie "plus administrative" est engagée avec le partenaire. En effet, selon la problématique familiale et la capacité de la famille à se mobiliser, la co-intervention permet d'être plus efficiente auprès de la famille afin de la rendre plus active.

Un regard extérieur et régulier de cet accompagnement est adapté aussi puisqu'il permet de fixer des objectifs à court et moyen terme. La bonne connaissance de la situation familiale et le lien de confiance instauré avec la famille sont essentiels pour permettre à cette dernière de prendre du sens aux conseils et outils donnés par la professionnelle. »

Témoignage de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale

« La mesure AESF est pour Mme un soutien pour faire les démarches et s'interroger sur son quotidien en lien avec ses enfants.

Mme sait faire, mais la maladie ne lui permet pas toujours d'aller jusqu'au bout des démarches. La mesure permet de faire avec Mme les démarches. Les échanges sont importants sur son rôle de mère, la maladie, les relations avec le père des enfants dans la cadre de la garde alternée. Ce cadre est rassurant pour Mme et permet un échange neutre, extérieur à la famille sur sa situation et permet d'évoquer les suites. »



Atelier Collectif

Dans le contexte sanitaire lié au COVID 19, l'année 2021, tout comme l'année 2020, ne nous a pas permis de réunir les conditions pour effectuer des activités collectives.



4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2021, les accompagnements MAESF se sont déroulés dans un contexte sanitaire complexe, qui a demandé de l'adaptation aux ménages ainsi qu'aux Conseillères en Economie Sociale et Familiale en charge des accompagnements.

Cependant, les comités de pilotage du groupement ont pu se tenir en présentiel dans le respect des gestes barrières. Le groupement s'est réuni 3 fois et a travaillé les points suivants :

- La préparation du bilan 2020 et les perspectives 2021
- L'harmonisation de nos pratiques par rapport à l'outil GECO
- Organisation de temps de formations entre les conseillères

Ainsi, en 2021, le groupement a pu organiser pour les conseillères du groupement une séance d'analyse de la pratique afin de pouvoir prendre du recul sur la crise sanitaire et notamment sur les situations complexes qu'elles ont dû gérer, souvent de manière isolée, pendant le 1^{er} confinement.

Lors de cette journée de formation, l'ACAP est également venu présenter la MJAGBF.

Le contexte sanitaire de la fin d'année 2021, n'a pas permis de proposer un second temps de formation.

En 2021, 3 rencontres avec la Direction Enfance Famille ont permis d'échanger sur le bilan de l'année 2020 mais également sur les attentes liées aux mesures, les perspectives d'évolution et le cumul avec une autre mesure de protection de l'enfance. Ces rencontres ont été très appréciées par les associations du groupement.

Ainsi en 2021, le groupement constate :

- Une augmentation des mesures initiales de +21%, notamment sur les secteurs des MDD de Lannion (+100%) et Loudéac (+133%)
- Une diminution des mesures de renouvellement de -21%, notamment sur le secteur de la MDD de Dinan (-36%).
- La diminution des situations de 3^{ème} renouvellement (2 mesures en 2021 contre 5 en 2020). Pour explication, les demandes de renouvellements sont sollicitées lorsqu'il n'y a pas de stabilisation financière, nécessité de travailler un dossier de surendettement, nécessité d'accompagner dans l'attente de la mise en œuvre d'une mesure AED ou AEMO, dans l'attente de l'attribution d'un logement ou encore nécessité d'accompagner sur une période plus longue du fait de la barrière de la langue, de fragilités psychologiques...
- Une difficulté sur certains territoires à organiser des signatures tripartites en lien avec l'activité des AS
- Une difficulté pour les personnes en renouvellement de titre de séjours d'obtenir un RDV à la Préfecture et avec des conséquences sur les ressources des ménages
- Une tendance majeure (hormis le territoire de la MDD de Dinan) du nombre de ménages accompagnés isolés qui peut générer une fragilisation globale de la situation des familles, notamment sur le plan psychologique et de gestion du budget dans un contexte de rupture conjugale

En 2022, si le contexte sanitaire le permet, le groupement va maintenir la formation des conseillères en charge de l'accompagnement des ménages. Notamment, avec la mise en place au mois de mars 2022 d'une journée consacrée à la présentation de la médiation familiale avec l'association Le Gué, ainsi qu'une présentation par la CAF du parcours de séparation, les APL et le RSA. Le groupement réfléchit à une seconde journée de formation axée sur la place de l'argent et les nouveaux modes de consommation ainsi qu'une présentation du DATASAM par le médecin du Réseau Louis Guilloux.

Le groupement est disponible pour une rencontre bilan/ perspectives avec le Conseil Départemental.